



République Française
Département
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 031-213103740-20251215-D202533-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Montesquieu-Lauragais

N°2025-33

Date de convocation :

11/12/2025

Date d'affichage :

11/12/2025

Nombre de membres

Afférent au Conseil 15

En exercice 15

Présents 12

Qui ont pris part à la délibération 13

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq

et le quinze décembre

à 20 heures, le Conseil Municipal de

cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.

Membres Présents :

M. Andouard, M. Bandiera, M. Crouzil, Mme Fauré, M. Gasc, Mme Lacheroy, M. Larroche, M. Mariojoul-Donnadieu, Mme Pouzac, M. Pradel, Mme Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

M. Carrière a donné pouvoir à M. Larroche

Membres absents : Mme Criado, Mme Fuser

Mme Nathalie FAURÉ a été nommée secrétaire.

Objet : Adressage- dénomination de voies communales

M. le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Où l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune
- Valide les noms attribués comme ci-dessous

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 031-213103740-20251215-D202533-DE

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 1 : Sont créés les noms de voies suivants :

Nouvelles voies	Localisation
Impasse du Pastel	part de l'impasse Costo Seco
Impasse d'en Pêtre	du chemin du Conté
Impasse d'en Sansou	part du chemin de Goudet
Impasse d'en Selve	de la RD16
impasse d'Engautier	de l'impasse des Pradals
Impasse de Cantegril	du chemin du Conté
Impasse de Guilhem Thomas	du chemin de Goudet
Impasse de l'Autan	de la RD16
Impasse de l'Occitanie	de la RD16
Impasse de Lacassagne	de l'impasse du Pigné
Impasse de Landon	du chemin de Goudet
Impasse de las Tutos	du chemin de Saint-Léon
Impasse de Laucate	de la route de Nailloux
Impasse de Périole	du chemin de Coussacou
Impasse des Bragots	de la route de Villenouvelle
Impasse des Chênes	de la côte de Négra
Impasse des Violettes	de la RD16
Impasse du Château d'eau	de la route de Nailloux
Impasse du Lauragais	de la côte d'en Serny
Impasse du Midi	de la RD16
Impasse du Rousanel	de la côte de Négra
Impasse de la Pépille	de la route de Nailloux
Impasse des Pyrénées	de la route de Nailloux

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Abdelrani MAHCER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 031-213103740-20251215-D202533-DE